Laveries : Mode d'emploi

Permanences :

- Voir la fiche horaire du bâtiment

Tarifs :

- Adhérent(e)s ARCUR : 0,50€
- Non-adhérents : 3,00€

Merci de présenter spontanément la carte ARCUR pour bénéficier du tarif adhérent

Fonctionnement des laveries :

1. Réserver et payer un/des créneau(x) lors d'une permanence
2. Tu reçois la clef de la laverie juste avant ton créneau (en main propre ou sous la porte)
3. Tu peux faire autant de lavages que ton créneau le permet (plusieurs lavages de 30 minutes par exemple)
4. Passe la clef au suivant (voir planning papier ou en ligne)

Quelques règles pour la vie en collectivité :

1. Merci de penser aux autres et de respecter la propreté des lieux (vider la poubelle par exemple)
2. ATTENTION à mettre la clef sous la bonne porte, au risque de bloquer tous les suivants !
3. Ne pas mettre de lessive en poudre dans les tiroirs (elle se bloque et moisit). Y mettre uniquement de la lessive liquide ; la poudre se met directement avec le linge.
4. Merci de vider tes poches, sinon la machines se bloque avec les petits objets. Éviter également les boucles de ceinture qui cassent le hublot.
5. A la fin de la machine, LAISSER LE HUBLOT OUVERT pour éviter les moisissures !!
6. Des créneaux machine sont offerts à ceux qui aident à laver la laverie : n'hésite pas à en parler aux responsables.

En cas de problème :

- Tu n'as pas eu la clef :
  1. Recherche sur le planning en ligne les personnes te précédant et demande leur s'ils ont la clef
  2. Si tu ne la retrouves pas, préviens le responsable par mail :
     → voir le contact sur la page du club

- Tu as réservé un créneau mais tu ne pourras pas être présent :
  1. Préviens absolument un responsable (papier sous la porte ou email
  2. Vérifie sur internet que tu as bien été enlevé du planning
  3. Tu seras tenu pour responsable d'un blocage éventuel des machines

- Tu ne peux pas être présent aux permanences :
  1. Demande à un voisin de t'inscrire (pense à lui donner ta carte ARCUR)
  2. De façon exceptionnelle, tu peux laisser un papier sous la porte d'un responsable avant la permanence avec le créneau souhaité et ton paiement scotché dessus.

Des sanctions seront prises pour les personnes ne respectant pas ces règles :

- Oubli fréquent ou erreur récurrente dans le passage de la clef
- Utilisation d'une machine à laver autre que celle réservée à son bâtiment
- Utilisation des machines sans être inscrit sur le planning, ou inscription sans autorisation expresse du responsable de son bâtiment
- Passage de la clef à une personne non inscrite sur le planning
- Réservation d'un créneau à son nom pour un autre adhérent ARCUR

→ Privation temporaire de l'utilisation de la laverie (1 semaine, 1 mois ...)
→ Interdiction définitive de l'utilisation de la laverie en cas de récidive
→ Exclusion temporaire ou définitive de l'ARCUR en cas de récidives multiples
→ Signalement auprès de la direction de la résidence (CROUS)

Cas particuliers :

- Toute personne prise en flagrant délit d'utilisation d'une clef frauduleuse se devra de rembourser le changement de serrure et des doubles des clefs, aux frais réels et à hauteur maximale de 50€ (un barillet + doubles des clefs).
- Tout adhérent ARCUR utilisant son créneau pour faire bénéficier un non-adhérent du tarif réduit se verra facturer ses inscriptions aux machines à laver au tarif externe (3€) pour le reste de son année d'adhésion.